

Compte rendu de l'Assemblée générale extraordinaire de la SELF XX-XXI du samedi 13 février 2021.

Présents (25 personnes)

23 membres de la SELF XX-XXI : Carole Auroy, Marie-Paule Berranger, Simon Bréan, Guillaume Bridet, Caroline Casseville, Chloé Chaudet, Lidia Cotea, Nathalie Froloff, Alexandre Gefen, Corinne Grenouillet, Jean-Louis Jeannelle, Michela Landi, Marie-Françoise Lemonnier-Delpy, Laure Michel, Solenne Montier, Olivier Penot-Lacassagne, Claude Perez, Aude Préta de Beaufort, Ivonne Rialland, Alain Romestaing, Anne-Christine Royère, Françoise Simonet-Tenant.

2 membres de la SELF absentes et excusées : Marie-Hélène Boblet (qui a donné son pouvoir à Guillaume Bridet), Aude Bonord (qui a donné son pouvoir à Laure Michel).

2 invités : Aurélien d'Avout, Esther Demoulin.

Le Président ouvre l'AG à l'heure prévue, c'est-à-dire à 10h, et il rappelle l'ordre du jour.

1) Lecture du compte rendu de la dernière assemblée (novembre 2020)

Aucune remarque n'est faite sur ce compte rendu.

2) Journées d'étude des jeunes chercheurs

Une journée sera organisée dès cette année (et non en 2003, comme cela avait été initialement prévu) par Aurélien d'Avout et Esther Demoulin. Elle aura lieu le 27 novembre 2022, à l'ENS.

Cette journée sera consacrée aux « nouvelles interdisciplinarités » : analyser comment les jeunes chercheurs se confrontent aux *studies* anglo-saxonnes, à l'émergence des humanités numériques, à l'intérêt croissant pour la littérature « mondiale », etc.

Esther Demoulin et Aurélien d'Avout suggèrent d'organiser cette journée autour de deux axes :

- Un premier axe sur les parcours institutionnels des chercheurs et des chercheuses.
- Un second axe méthodologique : conséquences de l'approche interdisciplinaire sur la méthodologie du travail doctoral.

Huit interventions sont prévues.

Prolonger cette journée d'étude par une publication, soit en ligne sur le site de la SELF, soit sous le format papier, est souhaité.

Alexandre Gefen suggère que cette journée soit l'occasion d'ouvertures vers les sciences cognitives, l'anthropologie ou les sciences dures.

La formulation de l'axe 1 est en outre discutée : sur quel fondement appuyer la réflexion proposée, au-delà du simple témoignage ?

Aurélien d'Avout et Esther Demoulin vont retoucher l'appel pour tenir compte de ces remarques. La diffusion pourra ensuite commencer sur le site de la SELF, sur Fabula et dans les différentes équipes des membres de la SELF.

3) Le congrès de la SELF

La date de ce congrès parisien a été avancée, et il aura lieu du 16 au 18 juin 2022 (et non pas en septembre comme lors des éditions précédentes).

L'appel à communications sera diffusé dès mars 2021 (Alexandre Gefen signale que cet appel peut encore être amendé). Par ailleurs, la liste des propositions retenues sera arrêtée à l'automne ; et le programme du congrès sera rendu public en janvier 2022.

L'intitulé du congrès, « Expériences », est salué. L'articulation XX^e-XXI^e siècles est une fois de plus escomptée. L'ouverture à la francophonie est souhaitée.

La discussion porte ensuite sur les questions matérielles. Plusieurs points sont abordés.

Il est rappelé que les déplacements et les séjours ne seront pas pris en charge.

La question des droits d'inscription est soulevée. Le maintien du principe de ces droits est répété.

Au terme de cette discussion générale, il est admis que les droits d'inscription seront de 50€ pour les universitaires et de 30€ pour les doctorant.e.s.

Ivanne Rialland intervient pour dire combien la littérature de jeunesse mériterait d'être représentée, tant elle est un lieu d'expériences à étudier.

4) Les statuts de la SELF

Lors de la dernière Assemblée générale qui s'est tenue le 28 novembre 2020, il a été décidé (par vote) de prolonger à quatre ans le mandat du Président et des membres du Bureau.

Il restait à modifier l'article 11 des statuts de l'Association, article précisant les différentes attributions des membres du Bureau.

C'est la question de l'accès aux comptes, actuellement bloqué, qui est l'objet des débats. Il est en effet devenu indispensable de prévoir dans les statuts, qu'en plus du Trésorier ou de la Trésorière, d'autres membres du bureau puissent intervenir séparément sur les comptes de la SELF.

Guillaume Bridet propose donc d'ajouter la phrase suivante à l'article 11 : « Le Trésorier-Adjoint et le Président de l'Association peuvent se substituer au Trésorier dans toutes ses fonctions. »

Après discussion la proposition est soumise au vote. Elle est acceptée à l'unanimité des présent.e.s (24 votes) et des 2 personnes représentées (Marie-Hélène Boblet et Aude Bonord). Le résultat est le suivant :

- 26 voix exprimées.
- 26 voix POUR.
- Aucun vote CONTRE et aucune abstention.

5) Discussion de la motion concernant la loi LPR.

Guillaume Bridet défend le vote d'une motion issue d'un collectif composé d'une quarantaine de sociétés savantes réunies au sein du collège des Sociétés savantes académiques de France Il la porte à la connaissance des membres de la Self présents.

Une discussion générale sur l'opportunité de signer ce texte s'ensuit. Après de nombreux échanges, un vote est finalement décidé.

Se retirent les doctorant.e.s Esther Demoulin et Aurélien d'Avout, ainsi que notre collègue italienne Michela Landi.

Sont ajoutés les pouvoirs de Marie-Hélène Boblet et d'Aude Bonord.

Le résultat de la consultation est le suivant :

- 22 voix exprimées.
- 20 voix POUR.
- 2 abstentions.
- Aucune voix CONTRE.

L'assemblée générale s'achève sur ce vote peu après 11h30.

Fait à Paris, le 13 février 2021.

Olivier Penot-Lacassagne

